



COMMUNE DU MONETIER LES BAINS

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 047/2016 en date du 18 JUILLET 2016, le Conseil Municipal du MONETIER LES BAINS a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'objectif du plan local d'urbanisme consiste en la mise en œuvre des orientations d'urbanisme et d'aménagement en vue de favoriser les principes de renouvellement urbain, mixité urbaine et sociale, développement durable, protection de l'environnement et qualité architecturale.

Une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme aura lieu.

Un registre est mis à disposition du public en mairie afin de recueillir les observations des habitants.

**Madame le Maire
Anne-Marie FORGEOUX**

